



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

le plan d'action en matière de politique de la jeunesse
et
la réponse à la motion de Mme la Conseillère Damaris Brasey
"pour une aide familiale et sociale".

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

COMMISSION JEUNESSE

Au début de la législature 1998-2001, la Municipalité a décidé de mettre sur pied un groupe de coordination chargé d'étudier les problèmes spécifiques à la jeunesse et de proposer à la Municipalité les solutions à y apporter. Comprenant une délégation municipale avec MM. Forestier, von Siebenthal, Millasson et Gurtner, il a été complété ponctuellement par des collaborateurs spécialisés de l'administration communale.

Suite aux manifestations de violence d'une certaine jeunesse cet été, il a été décidé que la séance du 19 septembre organisée par cette Commission Jeunesse serait entièrement consacrée au recensement des besoins exprimés par les diverses associations intervenant dans ce domaine.

Cette séance s'est déroulée dans un esprit serein et chacun a pu exprimer son point de vue avec un bon niveau d'écoute de la part des participants.

Après en avoir repris les divers points, la Municipalité a retenu un plan d'action divisé en 3 phases.

- A. Court terme : d'ici à la fin de l'année 2001
- B. Moyen terme : 2002 - 2003
- C. Changements structurels et organisationnels

Pour fixer les priorités, nous avons tenu compte des problématiques vécues de manière aiguë durant ces derniers mois, puis des propositions visant à étendre un certain nombre de prestations mais ne présentant pas de caractère d'urgence (moyen terme), enfin pour le long terme, des propositions touchant davantage la structure et l'organisation des prises en charges à Yverdon-les-Bains.

Afin de mettre en place certaines mesures concrètes en faveur de la jeunesse, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre les actions suivantes :

A. Court terme

A1 Organisation d'une **exposition** en collaboration avec le centre Martin Luther King sur le thème de la violence intitulée ***un poing c'est tout ?*** Cette exposition aura lieu durant le mois de novembre dans l'établissement secondaire Léon Michaud (ESLM) et sera ouverte à tous les élèves âgés de 12 à 16 ans.

Incidence financière : ~Fr. 7'500.- à inscrire dans la 2^e série de compléments au budget 2001.

A2 Ouverture, dès le mois de décembre 2001, d'un **lieu d'accueil d'urgence de nuit** pour les personnes sans domicile fixe (y compris les jeunes). Les travaux sont en cours et le financement est assuré sous réserve de l'approbation du projet de budget 2002. Une mise à l'enquête pour changement d'affectation doit encore avoir lieu.

Incidence financière : Fr. 75'000.- au budget 2002.

A3 Soutien de l'association **Horizon Jeunes** qui souhaite mettre à disposition de jeunes adolescents de 16 à 25 ans un local avec encadrement par un animateur. Actuellement l'association Horizon Jeunes poursuit ses recherches d'un local et d'engagement d'un animateur.

Incidence financière : Fr. 70'000.- dès le budget 2002; Fr. 45'000.- dans la 2^e série de compléments au budget 2001.

A4 Aide aux structures d'accueil de la petite enfance, afin de garantir les missions des associations. La Municipalité a déjà décidé de soutenir davantage l'association l'Arche de Noé et le Jardin Ouvert qui, toutes deux, jouent un rôle important dans la prévention.

Incidence financière : dès 2002 selon décision de la Municipalité : augmentation de Fr. 30'000.- de la subvention à l'Arche de Noé et nouvelle subvention de Fr. 6'000.- au Jardin Ouvert.

B. Moyen terme

B1 Groupe de suivi : suite à la séance du 19 septembre, un groupe de suivi, issu des participants à cette réunion, a été mis en place pour mieux coordonner la mise en place des différentes mesures. Sa prochaine réunion aura lieu le 28 novembre 2001. Sa première tâche consistera à compléter l'état des lieux de la situation yverdonnoise pour pouvoir définir les mesures les mieux adaptées à prendre. Il conviendra, par la suite, de l'actualiser régulièrement et vérifier que les actions sont toujours adaptées aux problèmes à résoudre.

B2 Check Point : afin de proposer une alternative au débordement de certains jeunes pendant les vacances scolaires, l'ouverture partielle du Check Point a été proposée par les responsables d'AJYR. Le coût de l'ouverture supplémentaire représente un montant de Fr. 25'000.- à 30'000.-. Il s'agit d'affiner ce scénario avec toutes les conséquences sur le personnel et le budget d'animation. Cette demande est encore en cours d'étude.

Incidence financière : éventuellement Fr.30'000.- env. au budget 2002 (1^{ère} série de compléments).

B3 Education de rue : il convient d'étudier le renforcement des prestations de l'éducateur de rue par l'engagement d'une éducatrice de rue et par la régionalisation des prestations compte tenu de la provenance des jeunes. AJYR a écrit à l'association RAS Yverdon-Grandson pour sensibiliser les communes environnantes et obtenir que l'éducation de rue soit reconnue comme but optionnel dans le cadre de la RAS. Le Comité de direction RAS a pris connaissance de cette demande et souhaite qu'une étude soit entreprise afin de faire des propositions concrètes au conseil intercommunal au printemps prochain.

Incidence financière : si la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et les communes acceptent ces propositions, cela représenterait un supplément de Fr. 90'000.- env., dont Fr. 45'000.- à la charge de notre commune qui totalise la moitié des habitants de notre région.

B4 Le CRA propose d'ouvrir davantage son centre durant les vacances scolaires comme cela se fait déjà pour les vacances d'octobre. Cette ouverture porterait sur les vacances d'hiver, de printemps et la moitié des vacances d'été. Cette proposition reste à étudier et à chiffrer précisément par le CRA afin que la Municipalité puisse se déterminer.

Incidence financière : impossible à déterminer pour l'instant.

B5 Prévention des délits en milieu scolaire : sous l'égide de la Brigade Mineurs-Moeurs (BMM) de la police cantonale un concept a été mis en place dans les établissements scolaires du canton, tandis que le personnel

de la Brigade de la jeunesse de la police lausannoise se charge de visiter les classes des écoles de la capitale. Un sous-officier de cette brigade lausannoise, qui avait participé à la mise sur pied de ce concept, a rejoint récemment les rangs de la police municipale d'Yverdon-les-Bains en qualité de chef de brigade. La Municipalité a dès lors décidé de lui déléguer la responsabilité de "Réfèrent prévention" et de visiter à cet effet les écoles yverdonnoises. Le concept touche particulièrement les élèves de 6^e année et l'expérience lausannoise montre qu'il faut aussi l'étendre aux élèves de 8^e année. La mise en place se fera de concert avec la police cantonale, qui a la compétence de police judiciaire à Yverdon-les-Bains.

Incidence financière : difficile à déterminer pour l'instant, mais ne devrait pas être d'un coût inabordable, puisqu'elle consistera essentiellement en supports didactiques existants pour la plupart.

B6 Accueil des écoliers en dehors des périodes scolaires : il s'agit là aussi d'un problème souvent abordé et pour lequel nous sommes régulièrement interpellés par les parents ou les enseignants. Il faut reconnaître que pour une ville de 23'000 habitants, les structures sont limitées : Croquette, 60 repas maximum, dont 1 unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) de 12 places. Les repas de midi peuvent aussi être pris au restaurant du CPNV mais cette possibilité est peu utilisée. La même remarque peut être faite pour le centre Aux Alizés qui a offert ce genre de prestations. Une demande a été adressée formellement à la Municipalité pour l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les écoliers entre 12 h.00 et 14 h.00. Une possibilité est à l'étude d'utiliser les locaux du "Check-Point" et un autre local sera bientôt à disposition au collège du Cheminet, mais les modalités d'utilisation doivent encore être réglées. Dans ce domaine, une vue d'ensemble et une politique coordonnée nous semblent indispensables si nous voulons offrir les prestations adéquates pour l'accueil des écoliers, à un coût raisonnable, avec une organisation rationnelle qui permette d'éviter certains frais, tels que transports ou prestations éducatives, dont la justification n'est pas évidente.

C. Changements structurels et organisationnels

La Municipalité a pris acte des remarques des participants à la séance du 19 septembre 2001, qui ont relevé la nécessité de mieux exploiter les ressources existantes en développant un réseau de collaboration performant. Dans ce sens il semble utile que notre commune, par le biais d'un responsable aux affaires de la jeunesse, puisse jouer ce rôle de coordination afin de garder une vue d'ensemble et d'éviter la mise en place de structures inutiles et coûteuses.

En conclusion, il est possible de discerner des mesures rapidement réalisables pour lesquelles la Municipalité a déjà pris des décisions, et la nécessité de

mieux structurer notre offre de prestations destinées à la jeunesse. Pour cela, la Municipalité devra confirmer, pour la prochaine législature, sa volonté de mettre en place un véritable service de la jeunesse selon un scénario qui reste à déterminer et qui ne nécessiterait pas forcément de gros investissements en matière de ressources humaines.

D. Etat de la situation

Parallèlement à la mise au point des actions à moyen terme décrites ci-dessus, il conviendra d'établir un état des lieux, qui sera actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation, pour pouvoir adapter les mesures prises.

MOTION DAMARIS BRASEY "Pour une aide familiale et sociale"

Lors de la séance du Conseil Communal du 6 septembre 2001, Mme la Conseillère Damaris Brasey a développé une motion visant à mettre en place, dans certains quartiers d'Yverdon-les-Bains, une permanence sociale et éducative. En matière d'éducation de proximité, la Municipalité a pris conscience de la nécessité de renforcer le poste d'éducateur de rue existant actuellement et, comme indiqué plus haut, va entreprendre des démarches avec la région afin d'engager une éducatrice de rue.

Il n'est pas envisageable que les éducateurs soient stationnés uniquement dans certains quartiers, mais ils doivent pouvoir, comme c'est le cas actuellement, intervenir sur demande dans n'importe quel endroit de notre ville. Il n'y a donc pas lieu d'affecter du personnel spécifiquement à un quartier.

En ce qui concerne les postes d'assistants sociaux, nous pouvons constater, selon les statistiques en notre possession, que les citoyens vivant des difficultés sociales sont répartis dans tous les quartiers de notre ville. Rappelons que les assistants sociaux sont stationnés au Centre Social Régional à la rue des Pêcheurs 8, et qu'ils sont à la disposition de toute la population pour examiner la situation personnelle de chacun et fournir une aide appropriée. Ces collaborateurs peuvent également, sur demande, se rendre au domicile des personnes.

Compte tenu du fait qu'Yverdon-les-Bains est une petite ville qui ne représente même pas un quartier à l'échelle d'une grande ville, nous n'arrivons pas à la masse critique suffisante pour assurer une présence par quartier. Il faut également considérer les avantages de la formule actuelle sous l'aspect de la confidentialité, dans le sens qu'il est plus facile pour un habitant de la Villette, de Pierre-de-Savoie, etc., de se rendre dans les locaux du CSR plutôt que

d'aller dans un petit bureau proche de son immeuble où il pourrait rencontrer ses voisins.

Par conséquent, la Municipalité propose de ne pas entrer en matière pour la création de postes d'assistants sociaux décentralisés dans les quartiers, mais accepte d'étudier en collaboration avec les autres communes de renforcer le poste d'éducateur de proximité.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Il est pris acte de la réponse apportée par la Municipalité dans le présent préavis à la motion de Mme la Conseillère Damaris Brasey "pour une aide familiale et sociale".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

O. Kernen

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : MM. Chs. Forestier, D. von Siebenthal